

Bulletin municipal

Juin 2018

N°7

Les Brèves

Lagarde-Enval



LAGARDE~ENVAL

Mairie - Le Bourg - 19150 LAGARDE-ENVAL

Tél : 05 55 27 13 68 - Fax 05 55 27 33 06

Courrier : lagarde-enval@wanadoo.fr



www.lagarde-enval.fr

Sommaire

• Le mot du Maire	p1
• Budget 2018	p2
• Numérotation - signalisation	p3
• Maison médicale	p3
• Cimetière	p4
• Incivilités	p5
• Zoom sur l'étang	p6
• Voyage du Point livres	p7
• Anciens combattants	p8
• Etat Civil	p9
• Infos pratiques	p10
• Du côté de l'Agglo	p11

Le mot du Maire

En route vers une commune nouvelle ?

Dans un contexte national très compliqué, d'argent rare, la commune s'en sort plutôt bien :

-Nous avons pour ambition de construire un cadre de vie de qualité, de réunir les conditions d'un développement harmonieux, durable, de conforter l'attractivité de la commune pour faciliter l'accueil et l'intégration de populations nouvelles : des résultats bien concrets, ceux du dernier recensement (827 habitants) traduisent **l'attractivité de notre commune, et la réussite de la politique engagée depuis de nombreuses années.**

- Nous avons pu **construire un budget très dynamique** : 800 000 euros consacrés au fonctionnement, dont 200 000 affectés à l'autofinancement, 400 000 € d'investissement permettant la réalisation de la maison médicale, des travaux d'accessibilité des bâtiments communaux, du cimetière... tout en poursuivant notre désendettement et sans modifier les taux d'imposition pour la quatrième année consécutive.

- Pour sortir le bourg de sa léthargie, nous avons décidé de ne pas attendre le bon vouloir de Corrèze Habitat et allons engager la restauration de «la maison Fage». D'autre part, l'étude pour l'aménagement du lotissement du Trioux va être lancée.

- En revanche, une ombre au tableau : **à ce jour, aucune programmation pour la fête du 15 août n'apparaît.** La commune a bien tenté de regrouper les associations au sein d'un Comité des Fête...Peine perdue.



Pourquoi envisager la création d'une commune nouvelle ?

C'est en ce moment un sujet qui occupe les 36 000 communes de France et les 500 000 élus locaux : se regrouper pour mutualiser les charges, profiter des incitations fiscales, faire à plusieurs ce que l'on ne peut plus faire seul... Il nous semble aussi plus pertinent de s'y intéresser en bonne santé (2 pauvres n'ont jamais fait un riche) et éventuellement d'y aller en toute liberté plutôt que d'attendre d'y être poussé sans possibilité de choisir...

Avant de prendre une telle décision, **les élus devront répondre à un certain nombre de questions :**

Que gagneront ou perdront les habitants avec la création ou non d'une commune nouvelle ?

Une commune nouvelle, pourquoi faire ? Au départ, profiter des incitations financières conséquentes, mais temporaires, investir davantage, aménager le territoire, offrir davantage de services, construire un véritable projet de territoire avec la création d'une charte de bonne conduite, écartant les risques de politisation pour garder un échelon de proximité.

La réflexion devra comprendre un état des lieux précis du bénévolat, des collaborations et pratiques communes, un diagnostic du patrimoine, de l'état des équipements, des pratiques de fonctionnement...

Comme le déclare Frédéric VILLE dans son ouvrage « **Communes nouvelles, atouts et dangers** » : « L'enjeu est de créer éventuellement une commune nouvelle qui permette **aux élus** de collaborer efficacement et sans politisation accrue, **aux communes** de faire de véritables économies d'échelle en mutualisant plus qu'en multipliant équipements et services, tout en conservant le bénévolat. **Pour les citoyens**, conserver une commune vivante, de voir maintenus, voire améliorés les services, de voir la fiscalité contenue.

Il sera évidemment compliqué, voire impossible de réunir toutes ces conditions ...

C'est parce que le choix est difficile que la réflexion doit être approfondie : c'est pour ça que cette décision ne se réduit pas à un simple choix technique, mais est de l'ordre d'une décision historique et qu'il est indispensable que le niveau démocratique le plus élevé s'exprime. »

Vous serez donc évidemment consultés, dans une forme qui reste à définir.

Budget 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, M. Daniel RINGENBACH, le 16 avril dernier, pour examiner les différents budgets : principal et eau.

Ils ont été établis avec la volonté de :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- Contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt,
- Mobiliser les subventions auprès du Conseil départemental et de l'Etat chaque fois que possible.

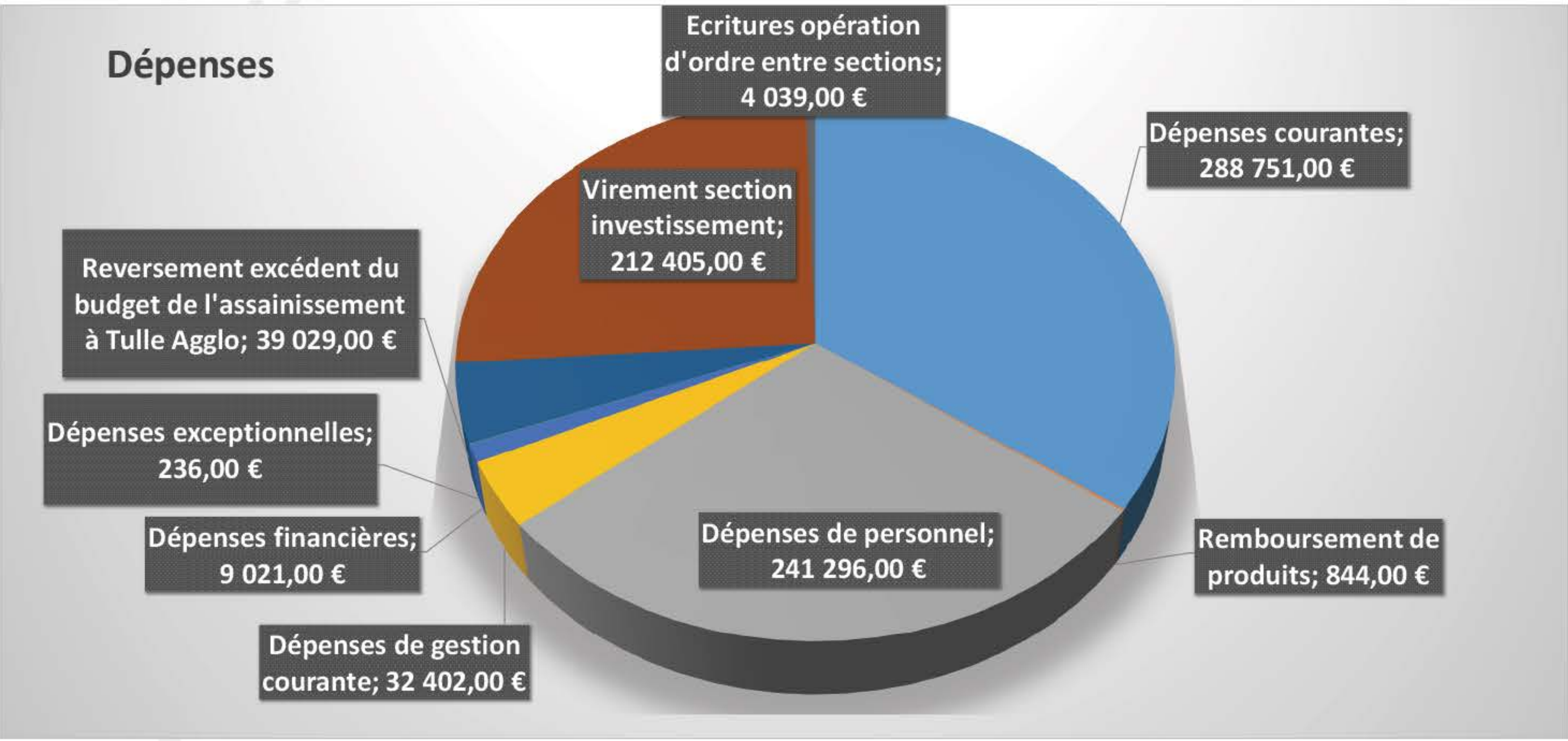
Les dépenses et les recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à hauteur de **828 023 €**.

Elles se caractérisent par :

- un résultat reporté conséquent de **305 223 €**, dont 39 000 € d'excédent du budget d'assainissement. Cela s'explique par la prise en charge de la compétence Assainissement collectif par Tulle Agglo au 1er janvier 2018; les résultats, biens et autres postes comptables du budget de l'assainissement ont été intégrés dans le budget principal de la commune et feront l'objet d'un transfert à Tulle Agglo,
- un virement de **212 405 €** à la section d'investissement,
- le **maintien actuel des taux d'imposition** des trois taxes locales:
 - o 6,51% pour la taxe d'habitation,
 - o 10,47 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
 - o 73,97 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

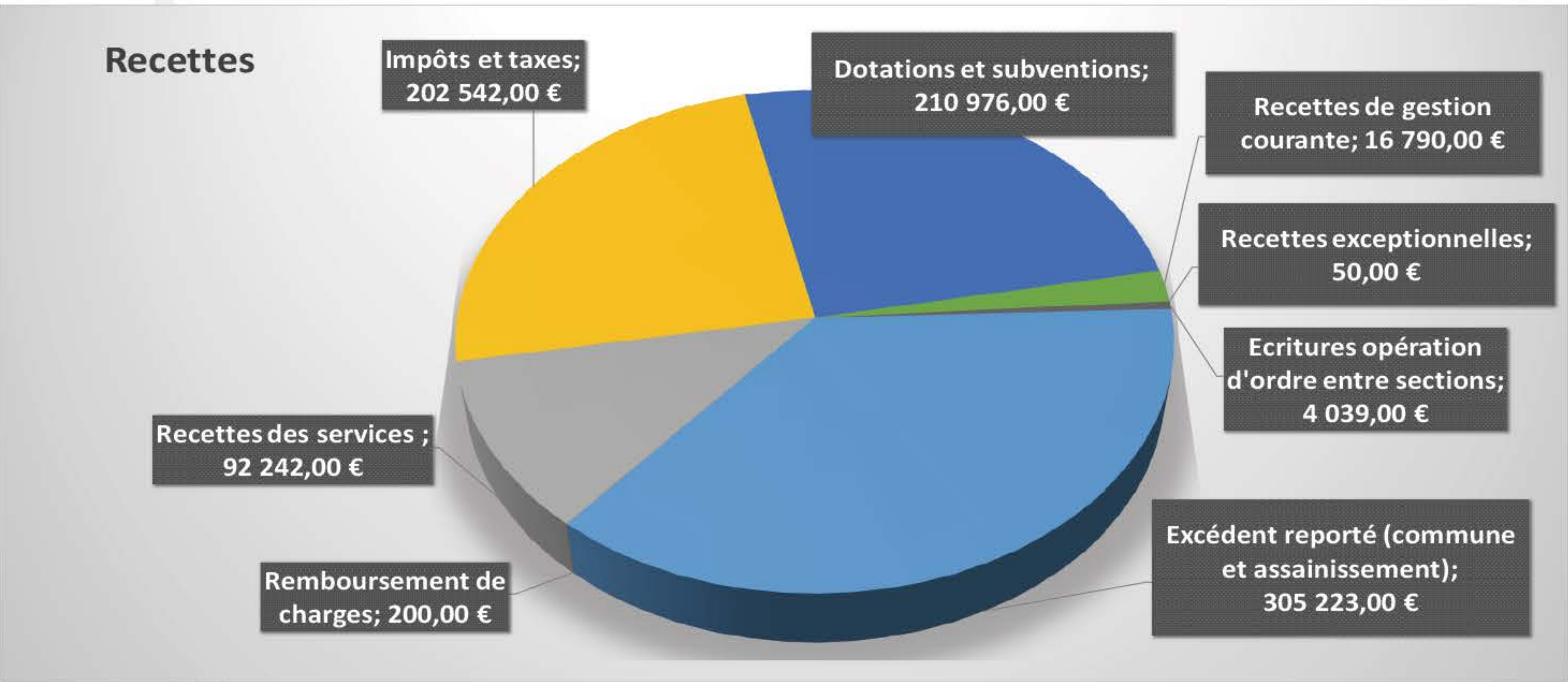
La fiscalité locale apporte 159 098 € à la commune.

Les recettes et les dépenses de la section d'investissement s'équilibrent à **591 432 €**.



Les principaux projets et travaux en cours sont :

- La création d'un local pour les infirmières pour 178 000 €,
- La dernière tranche des travaux d'accessibilité pour 22 500 €,
- La création d'un columbarium et la reprise des concessions au cimetière pour 42 000 €,
- Le démarrage de l'opération d'aménagement de la maison « Fage » pour 50 000 €,
- La continuité des travaux à l'étang pour 12 800 €,
- La signalétique et la numérotation des rues en lien avec la poste pour 20 680 €.



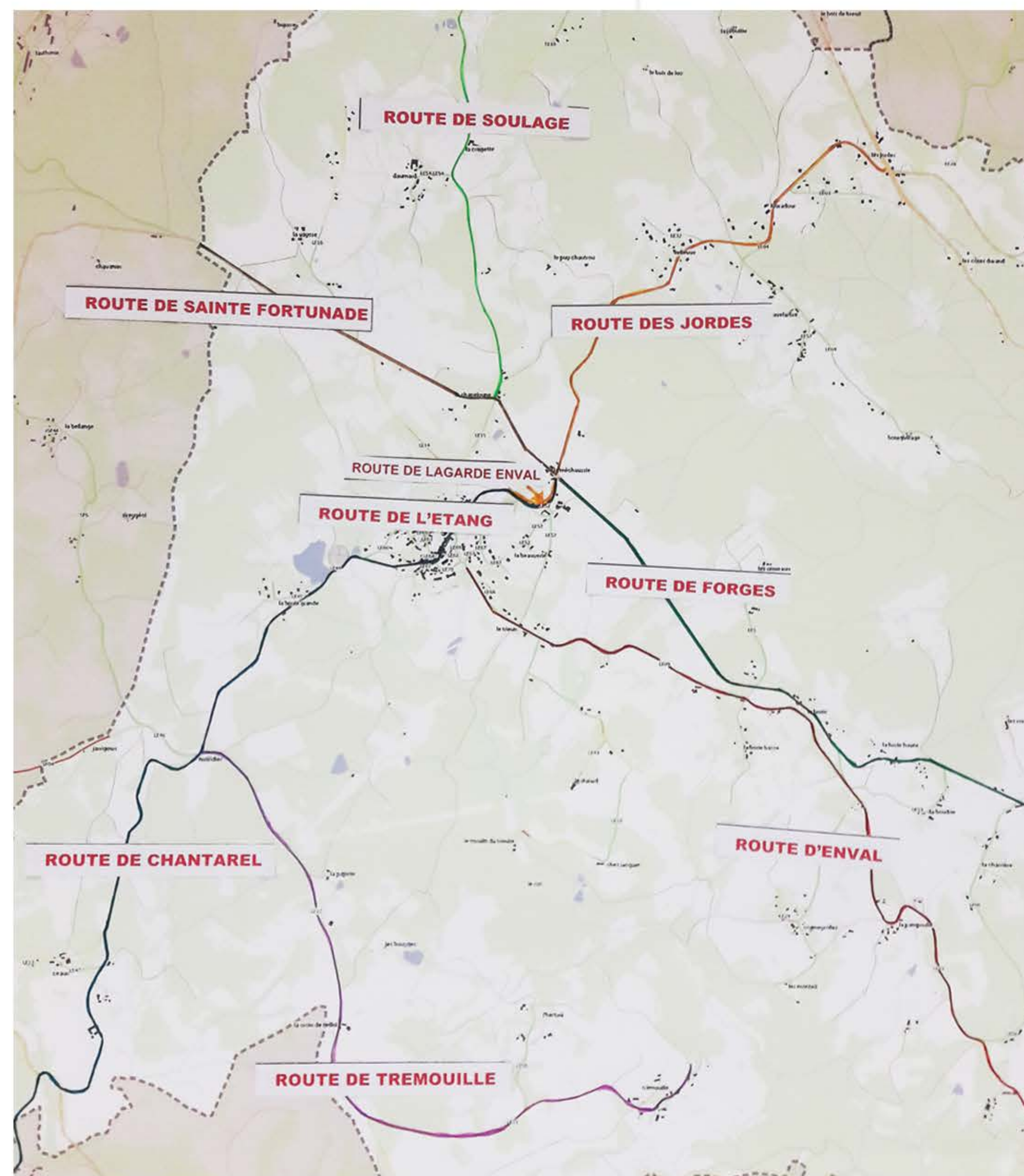
NUMEROTATION – SIGNALISATION

Le dossier de la numérotation entre dans sa phase terminale, après avoir pointé chaque habitation, identifié chaque parcelle cadastrale, nous avons été amenés à nommer chacune des voies de la commune afin de permettre le repérage par g.p.s. et donc de faciliter l'orientation des utilisateurs en général, des services postaux et services de secours en particulier.

Afin de recueillir les avis de tous, et d'expliquer le sens du travail réalisé, deux journées d'information ont été organisées les 14 et 15 avril dernier.

Un grand merci à tous ceux et celles qui y ont participé, nous avons, dans la mesure du possible, tenu compte des remarques qui nous étaient faites.

A ce jour le dossier est entre les mains de la poste, qui, au terme de vérifications, attribuera à chacun, un numéro de plaque, sur une voie nouvellement nommée



MAISON MEDICALE

Après un peu de retard pris au démarrage, lié aux mauvaises conditions météo de l'hiver passé, le chantier a pris sa vitesse de croisière, le gros œuvre est dans sa phase terminale.

L'aménagement intérieur prend forme, il est constitué de 2 cabinets infirmiers, aujourd'hui indispensables aux professionnelles qui œuvrent sur la commune. Elles pourront ainsi y accueillir des patients dans un environnement de travail confortable et aux normes.

Ce bâtiment dispose aussi d'un local aujourd'hui vacant, qui a vocation à accueillir n'importe quel type de professionnel de santé, et ce à n'importe quel moment.

Avec cette "maison médicale", c'est un projet structurant qui voit le jour à Lagarde-Enval, projet qui n'a malheureusement pas fait l'unanimité autour de la table du conseil municipal. L'offre de soins nous concerne tous et toutes, elle dépasse les limites géographiques de la commune. Faciliter l'accueil et le travail des soignants permet à tous d'accéder aux services santé dans les meilleures conditions d'efficacité et de proximité.

C'est dans cet esprit que cette construction a vu le jour.



CIMETIERE

Un peu d'histoire :

En 1840, le cimetière jouxte l'église ; s'avérant déjà trop petit, le conseil municipal décide l'achat d'un terrain pour son agrandissement, les travaux sont définitivement achevés en 1856.

En 1889, un projet de translation du cimetière est approuvé par le Préfet de l'époque, la création du nouveau cimetière est exécutée en 1900.

En 1902, les premières concessions sont vendues et la translation définitive se termine en 1921.

Une première extension du cimetière est décidée en 2001 : les travaux consistent à incorporer dans le cimetière le chemin qui le ceinture.

En 2013, se pose le même problème, un manque de concessions : le projet de création d'un nouveau cimetière est étudié mais vite abandonné compte tenu de son coût estimé, 200 000 euros. Reste la reprise des concessions en état d'abandon, une procédure très lourde qui a commencé en septembre 2013 et a duré 3 ans et demi.

Après la réalisation de toutes les étapes obligatoires, le conseil municipal dans sa séance du 26 octobre 2017 a rendu effective la reprise de 29 concessions. Afin d'éviter de telles procédures, la commune a décidé que la durée des concessions ne serait plus perpétuelle mais trentenaire.

Après consultation des entreprises, le conseil municipal dans sa séance du 08/03/2018 a retenu l'entreprise FRAYSSE pour effectuer les travaux correspondant à la reprise de concessions.

Les travaux, d'une durée d'un mois, débuteront en septembre pour un montant de 28172,29 € TTC. Le site cinéraire (columbarium et jardin du souvenir) sera installé avant la fin de l'année, l'entreprise Pimont ayant été retenue en séance du 22 mars 2018. Le montant des travaux s'élève à 9 720 € TTC.

VOLS AU CIMETIERE

Nous avons été alertés à plusieurs reprises de vols de fleurs et de plaques au cimetière.

Même si c'est malheureusement une pratique courante dans nos cimetières, il est inadmissible d'avoir à constater de tels actes sur les tombes.

Nous vous invitons à rester vigilants et à nous signaler tous faits similaires.

INCIVILITES

Usage du feu

A part quelques irréductibles ... qui se reconnaîtront, l'interdiction d'éliminer les déchets végétaux par l'usage du feu, ne soulève plus trop de problèmes.

Déjections canines

A la demande de certains administrés, je vous rappellerai quelques règles élémentaires de savoir-vivre, capables de nous assurer la tranquillité et le vivre ensemble :

Les déjections canines ne sont autorisées que dans les seuls caniveaux, à l'exception des parties qui se trouvent à l'intérieur des passages piétons. En dehors de ces cas-là, elles sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux pour enfants, par mesure d'hygiène publique.

Tout propriétaire est tenu de procéder immédiatement, par tout moyen à sa convenance, au ramassage des déjections canines sur la voie publique : ramasser, ce n'est pas s'abaisser, c'est simplement une preuve de civisme et un geste citoyen.

Le bruit

Les horaires pendant lesquels les particuliers peuvent entreprendre des travaux bruyants (jardinage, bricolage, ...) sont précisés par l'arrêté préfectoral. L'usage intempestif de tondeuses à gazon ou autres engins à moteur, susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage par le bruit qu'ils génèrent, pour sa durée ou son intensité est à proscrire le dimanche après-midi...sauf accord amiable avec le voisinage.

ZOOM SUR L'ÉTANG



Carte de pêche
5€ la journée , 50 € l'année



Parcours de santé



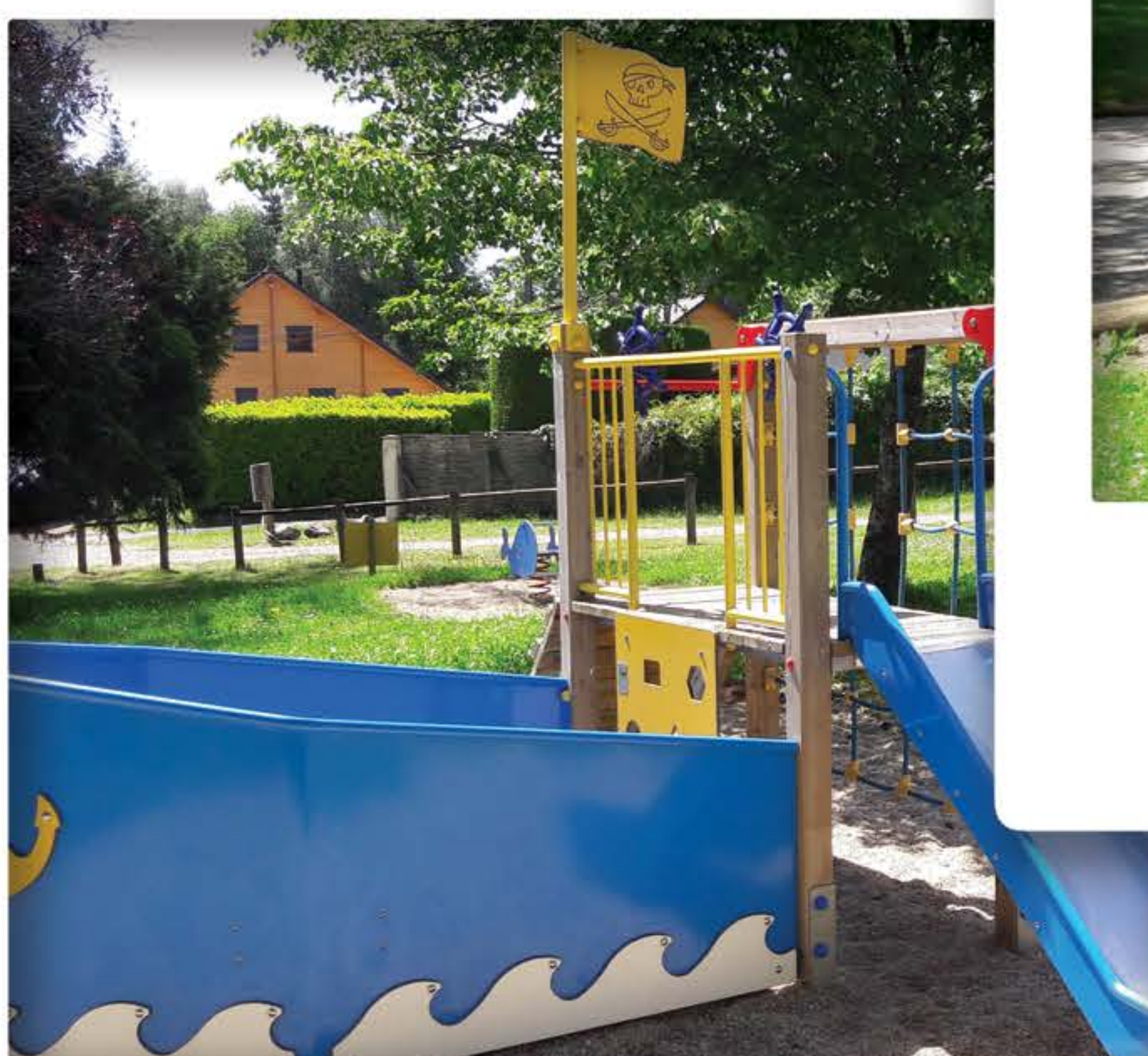
Balade autour de l'étang



Ponton de pêche pour les personnes à mobilité réduite



**Chalet ouvert par l'Association
le bon coin des pêcheurs**



Jeux pour enfants



**Terrains et club
de pétanque**

Voyage du Point livres de Lagarde-Enval

Le dimanche 22 avril, le Point-livres de Lagarde-Enval organisait sa « balade littéraire », une excursion en autocar, sur la journée, aux confins de la région pour aller découvrir les maisons de deux écrivains célèbres. Trente et une personnes, dont Monsieur le Maire de Lagarde étaient du voyage.

La maison du « Grand Meaulnes »

Départ pour Epineuil le Fleuriel, à la limite du Cher et de l'Allier pour la visite de la maison-école où vécurent Alain-Fournier, auteur du « Grand Meaulnes » et ses parents instituteurs. Les visiteurs se retrouvent alors, sur les bancs de l'école de Jules Ferry, mais aussi, bien sûr sur les traces des personnages de ce célèbre roman.

Nohant, le château de George Sand

Direction le Berry pour arriver chez George Sand. Ici le contexte social est différent, mais l'identité terrienne est aussi très présente, et la forte personnalité de « la Bonne Dame de Nohant » qui fut très en avance sur son temps dans bien des domaines, transparaît dans cette maison qu'elle habita toute sa vie.

Le prochain voyage aura pour thème les « 3 M » (Montaigne, Montesquieu et Mauriac) et se déroulera dans le Bordelais.



ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS

L'association des anciens combattants de Lagarde Enval se maintient et respecte ses engagements lors des cérémonies commémoratives en hommage aux personnes disparues sur les champs de bataille. Pour mener à bien nos tâches, nous souhaitons remercier les membres de la municipalité, les élèves de l'école primaire accompagnés de Madame la directrice, des enseignants et les fidèles spectateurs qui nous font l'honneur d'assister aux cérémonies.

Depuis une bonne année, de nouveaux membres ont adhéré à notre association. Nous avons ainsi pu soulager nos vétérans qui portent le drapeau et notre maître de la sonorisation. A Lagarde Enval, nous possédons quatre drapeaux qui sont portés par nos volontaires. Notre appel à volontaires a été entendu.

Nous avons également Madame Patricia COURTOIS qui secondera Monsieur René BOURG pour la sonorisation. Afin de renouer entre les nouveaux adhérents, un repas a été organisé le 8 mai 2018. L'intérêt et l'engouement de cette rencontre fut un succès.

Je conclurai ce petit article pour remercier chaleureusement tous les habitants ainsi que les élus de la commune pour l'intérêt que vous apportez aux symboles de notre pays.

Emile WOLF

Président des anciens combattants

PROJETS FUTURS :

Cette année nous célébrons les cent ans de la fin de la première guerre mondiale. A cette occasion, l'association va proposer des activités particulières. A ce propos, il est envisagé de faire une réunion préparatoire le Vendredi 29 juin 2018. Cette réunion associe toutes les personnes qui souhaitent apporter leur contribution pour le 11 novembre.





Etat Civil

NAISSANCE :

CORDEAU Alice le 1er octobre 2017 à Tulle

MAS DUMOND Lucia née le 26 décembre 2017 à Tulle

VAUR Rafaël né le 4 mars 2018 à Limoges

SERVANTY Antoine né le 8 mai 2018 à Tulle

TROIVILLE Martin né le 11 mai 2018 à Tulle

DÉCÈS :

KOSICA Francis le 25 septembre 2017, domicilié à la Vaysse

LACHAUD Monique veuve JAMES-FARGES le 27 janvier 2018, domiciliée à Chauzeix

BORIE Marcelle veuve ROUSSANNE le 14 février 2018, domiciliée aux Ormeaux

GOULÉME Gérard le 24 février 2018, domicilié à Chavelarbre

DZIURA Catherine veuve DELAGE, le 28 février 2018, domiciliée à La Boudrie

BOUYSSON Cyprien, le 23 mars 2018, domicilié à Chauzeix

BASSALER Joséphine veuve FARGES, le 18 avril 2018, domiciliée au Bourg

NEUVILLE Denise épouse BOUTHOUYRIE, le 6 mai 2018, domiciliée aux Jordes

MANUBY Marthe, veuve VERGNE, le 03 juin 2018, domiciliée au Bourg

ROUSSANNE Eugénie veuve REBUFFIE, le 4 juin 2018, domiciliée à la Pampoulie

PERMIS DE CONSTRUIRE :

PEYRET Jean-Claude construction d'une maison d'habitation à la Chapeloune

Infos pratiques

HORAIRES

Possibilité si cas exceptionnel de prendre RDV avec le secrétariat de la Mairie en dehors des horaires d'ouverture au public.

Mairie Ouverture public

Lundi : 9h à 12h - 14h à 17h

Mardi : 9h à 12h - 14h à 17h

Mercredi : fermée

Jeudi : 9h à 12h - 14h à 17h

Vendredi : 9h à 12h - 14h à 16h

Samedi : 9h à 12h

Tel : 05.55.27.13.68 / Fax : 05.55.27.33.06

Email : lagarde-enual@wanadoo.fr

Déchetterie de Puy Limond

Lundi : Fermée

Mardi : 9h à 12h - 14h à 18h

Mercredi : 9h à 12h - 14h à 18h

Jeudi : 9h à 12h - 14h à 18h

Vendredi : 9h à 12h - 14h à 18h

Samedi : 9h à 12h - 14h à 18h

Contact : 05 44 40 60 57

La Poste

Lundi, mercredi, jeudi et vendredi
9h00 à 12h30

Mardi
9h30 à 13h

Samedi : Fermée

Tel : 05.55.27.13.00

Pour les événements à venir ou ayant eu lieu, et qui nécessitent une information au niveau de la presse locale, nous vous invitons à prendre contact avec M. André VERNADAT, résidant sur la commune, qui est le correspondant chargé de communiquer à la presse les articles ou photos :

andre.vernadat@wanadoo.fr
+(33)6 76 70 23 82

Correspondante Vie Corrézienne : Martine BARATTE m.fialip.baratte@orange.fr

Pour toutes vos démarches administratives, penser à consulter le site internet « Service Public » le site officiel de l'administration française : www.service-public.fr

La majorité des photos du bulletin municipal ont été prises par André Vernadat





Du côté de l'AGGLO

Avec le TAD (Transport A la Demande), je me déplace en toute liberté.

Sur un simple coup de fil et pour 2 € seulement, les habitants du territoire (hors Tulle) bénéficient du transport à la demande de l'agglo (TAD agglo). Ce service permet aux habitants du territoire de se rendre dans la ville préfecture le mercredi (toute la journée) et le samedi matin. Il est assuré par le transporteur Osicars (anciennement Chèze) pour le compte de l'agglo.

En consolidant et simplifiant le service en septembre dernier, l'agglo offre une meilleure mobilité, quelle que soit la commune de résidence. Véritable service de transports sur mesure, le TAD est une alternative à la voiture et aux problématiques de stationnement et permet de rompre l'isolement des personnes en zone rurale.

Comment fonctionne le TAD ?

Il fonctionne sur un principe de porte à arrêt : cela signifie que le bus passe vous prendre à votre domicile et vous dépose à l'un des 4 arrêts identifiés dans Tulle : Gare SNCF, Place Schorndorf, Préfecture, et Place Brigouleix.

Mercredi et samedi matin : arrivée sur Tulle à 9h et départ de Tulle à 11h30.

Mercredi après-midi : arrivée sur Tulle à 14h30 et départ de Tulle à 17h.

Comment réserver mon voyage en TAD ?

- Pour profiter de ce service, il suffit de contacter la plateforme de réservation au 05 55 21 26 54 au plus tard la veille avant midi. La plateforme est ouverte du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h.

- Vous indiquez le jour (mercredi ou samedi) et l'heure à laquelle vous souhaitez arriver sur Tulle (9h ou 14h30). Et le transporteur, vous indique en retour l'heure de prise en charge chez vous.

- Vous réglez votre trajet auprès du chauffeur en montant dans le bus.

Combien de temps dure mon voyage en TAD ?

L'heure de prise en charge (ou de dépose) au domicile varie selon l'itinéraire du véhicule et le nombre de passagers.

Cependant, le temps de parcours n'excède pas 60 minutes.

Combien coûte mon voyage en TAD ?

- Le trajet (aller) coûte 2€, soit 2 tickets (1 ticket = 1 €).

- Vous achetez vos tickets directement auprès du chauffeur.

- Ces derniers sont vendus à l'unité (1€) ou par carnet de dix (8€).

- Les tickets sont valables sur l'ensemble du réseau TuT agglo

Plus d'infos sur www.agglo-tulle.fr ou au 05 55 21 26 54)

